EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **04 novembre 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **quatre novembre deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 28 octobre 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Roger GIRARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Didier MULLER, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Dominique ADENOT à Serge GODARD, Bernard DANTAL à Jacques LANOIR, Monique BONNET à Philippe GORCE, Manuela FERREIRA DE SOUSA à Christine DULAC-ROUGERIE, Philippe BOHELAY à Alain BARDOT, Nicole BARBIN à Jean-Pierre BRENAS, Carole COURTIAL à Cécile AUDET, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Michel FANGET à Christine PERRET, Jérôme GODARD à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Chantal MERCIER-COURTY à Pascal GENET, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Eric SEVRE à Alain MARTINET, Bruno SLAMA à Grégory BERNARD**
Excusé(e)s :	**Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Madame Danielle AUROI donne pouvoir à Madame Odile VIGNAL et quitte la séance à partir de la question n° 2. Monsieur Alain LAFFONT (détenteur du pouvoir de Monsieur Jean-Michel DUCLOS) donne pouvoir à Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n° 8.
A partir de la question n°8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 20

MARCHES PUBLICS

MARCHES – ACHATS DE TRAVAUX, FOURNITURES, SERVICES – AUTORISATION DE LANCEMENT DE PROCEDURES
(Article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Afin d'assurer la continuité du service public et le fonctionnement des services municipaux, il convient de passer des marchés dans les domaines suivants pour :

I - La réalisation de travaux
II - L'achat de fournitures
III - L'achat de services

I – La réalisation de travaux

1) Construction de l'école Maternelle Fousson Quartier de Champratel

Le projet de reconstruction de l'école maternelle du quartier de Champratel répond à 4 ambitions issues de l'interprétation du dossier de concours:
- une ambition politique de faire réaliser une référence
- une ambition urbaine de faire de l'école un marqueur urbain et un signe fort du renouvellement urbain du quartier et de l'espace public créé
- une ambition environnementale d'un bâtiment et d'un aménagement le plus respectueux de l'environnement, des ressources énergétiques et matérielles, de la qualité de vie et d'usage, de la gestion dans le temps
- une ambition pédagogique en offrant un outil et un lieu destiné à l'apprentissage, mais aussi au jeu.
La conception qui en a découlé et les travaux qui vous sont proposés, respectent strictement ces objectifs.

Il s'agit de lancer la consultation auprès d'entreprises pour la réalisation des travaux de construction de l'école maternelle du quartier de "Champratel". Le marché sera attribué en 16 lots découpés par corps de métier.
Le cout global de cette opération est estimé à 2 617 000 €HT (valeur septembre 2010) et 450 000 €TTC sont inscrits au BP 2011 sur l'imputation 23-213-2313-2004180-731.
Le démarrage des travaux est prévu pour février / mars 2012 pour un achèvement en juin 2013.

Appel d'offres ouvert – en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP
Marché attribué en 16 lots séparés.

Nature et étendue des lots :

Lots
Lot 1 : fondations spéciales
Lot 2 : gros œuvre
Lot 3 : charpente bois/ossature bois/ bardages
Lot 4 : étanchéité / zinguerie
Lot 5 : menuiseries extérieures mixte bois/aluminium
Lot 6 : serrurerie
Lot 7 : menuiserie intérieures bois
Lot 8 : plâtrerie/isolation/faux-plafonds/peinture
Lot 9 : sols souple
Lot 10 : carrelage /faïence
Lot 11 : ascenseur
Lot 12 : plomberie /sanitaire
Lot 13 : chauffage /ventilation
Lot 14 : électricité / membrane photovoltaïque
Lot 15 : VRD
Lot 16 : espaces verts

2) Réaménagement de la rue ANATOLE FRANCE

La rue Anatole France fait actuellement l'objet de très importants travaux de rénovation de réseaux (eau et assainissement). Le réaménagement complet de la voirie, de façade à façade, doit s'enchaîner à partir du mois d'avril 2012. Cette opération d'aménagement sera financée sur les exercices 2012 et 2013. Les travaux devraient débuter en avril 2012 pour s'achever en fin d'année 2013.
Il s'agit de requalifier cet axe de transit, en réaffectant des espaces aux modes doux :

1) Création, dans le prolongement de trottoirs confortables, d'un cheminement cyclable,
2) Création d'une banquette de stationnement arborée (180 arbres nouveaux),
3) Maintien de deux voies de circulation, avec un profil réduit, pour maîtriser la vitesse des véhicules.

Le cout global de cette opération est estimé à 3 500 000 €HT, dont 52 100 €TTC sont inscrits en 2011 sur l'imputation 23-822.1-2315.11-2007-.032-472.

Appel d'offres ouvert – en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP
Marché de travaux passé en 4 lots séparés

Objet de chaque lot
- Travaux de voirie et de réseaux divers
- Travaux d'éclairage public
- Travaux de signalisation lumineuse
- Travaux de plantations

3) Marché à bons de commande Travaux de revêtements de sols collés dans les bâtiments communaux

Il s'agit de renouveler des marchés à bons de commande pour l'exécution de travaux divers de revêtements de sols collés dans les bâtiments communaux de la Zone Sud correspondant au Lot n° 02.
La réalisation de ces travaux de revêtements de sols collés correspond à des besoins : soit de faible ou moyenne importance, soit urgents, soit suite à des procédures formalisées infructueuses.
Compte tenu de la diversité des besoins, les crédits sont inscrits sur différentes imputations fonctionnelles.
Appel d'offres ouvert – en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP
Marché passé à bons de commande en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics pour une durée de 4 ans ferme

Objet et étendue de chaque lot
valeur mini 90 000 €HT
valeur maxi 360 000 €HT

4) Marché à bons de commande Travaux de menuiserie dans les bâtiments communaux

Il s'agit de renouveler des marchés à bons de commande pour l'exécution de travaux divers de menuiserie dans les bâtiments communaux répartis en 2 lots correspondant à un découpage en zones géographiques (Nord et Sud).
La réalisation de ces travaux de menuiserie correspond à des besoins: soit de faible ou moyenne importance, soit urgents, soit suite à des procédures formalisées infructueuses.
Compte tenu de la diversité des besoins, les crédits sont inscrits sur différentes imputations fonctionnelles.
Appel d'offres ouvert – en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP
Marché passé à bons de commande en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics pour une durée de 4 ans ferme en deux lots séparés

Objet et étendue de chaque lot
lot n° 1 Zone Nord
Nature des prestations : Travaux sur la zone géographique Nord
valeur mini: 230 000 €HT
valeur maxi: 920 000 €HT

lot n° 02 Zone Sud
Nature des prestations : Travaux sur la zone géographique Sud
valeur mini: 230 000 €HT
valeur maxi*:* 920 000 €HT

II – L'achat de fournitures

1) Fourniture de stores et accessoires

Le service Maintenance Exploitation de la Direction du Patrimoine Bâti est amené à acheter des stores, tringles à rideaux et accessoires pour la réparation et la maintenance en régie des bâtiments municipaux.
L'identification des fournitures nécessaires au fonctionnement des services intervenant au fur et à mesure des besoins, il est proposé la conclusion d'un marché à bons de commande avec montant minimum et maximum défini pour 4 ans.

Les services pourront, par émission de bons de commandes dans la fourchette mini/maxi acheter les produits qui sont, soit définis au bordereau des prix du marché, soit issus des catalogues proposés par le titulaire auxquels on applique le rabais consenti.
Le montant global de la dépense sur la durée des quatre ans du marché est estimé à 35 000 €HT. Les services destinataires de ces fournitures étant multiples, les crédits seront consommés sur différentes imputations fonctionnelles.

Appel d'offres ouvert – en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP
Marché fractionné à bons de commande en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics attribué en un lot unique pour une durée de un an renouvelable 3 fois.

Nature et étendue du marché:

Stores et accessoires
valeur mini annuelle : 4 000 €H.T.
valeur maxi annuelle : 16 000 €H.T.

III – L'achat de services

1) Nettoyage de bâtiments de la Ville de Clermont-Ferrand

La consultation a pour objet l'exécution de prestations de nettoyage de locaux de la Ville, en particulier le Centre Anatole France géré par la DAJL et le bâtiment Jean MERMOZ géré par la DSL.
Cette consultation vient en renouvellement de marchés déjà existants.
Le coût global de la prestation pour la durée totale des trois ans ferme de ces marchés est de 200 000 €HT pour le Centre Anatole France et de 55 000 €HT pour le bâtiment Jean MERMOZ.

Les crédits sont inscrits pour l'année 2011 sur les imputations :
Lot 1 : 011/422.161/6283/801
Lot 2 : 011/411/6283/158

Appel d'offres ouvert – en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP
Marché attribué en 2 lots séparés pour une durée de trois ans ferme.

Objet de chaque lot

- Lot 1 : Nettoyage du Centre Anatole France
- Lot 2 : Nettoyage du bâtiment Jean MERMOZ

Pour chacun de ces deux marchés, un critère de performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté est appliqué pour le choix des titulaires.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser le lancement des procédures décrites ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à signer avec les entreprises retenues et éventuellement les marchés à intervenir dans le cadre d'une procédure de marché négocié suite à appels d'offres infructueux.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 15 novembre 2011

Pour Le Maire et par délégation,
L'adjoint en charge des Marchés Publics,

Alain BARDOT